

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 29.06.2021 Date de révision: 29.06.2021 Remplace la version de: 29.06.2021 Version: 1.0

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

# 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Article

Nom du produit : NEDIS SCALE Li-Mn Button Cell CR2032

Code du produit : PESC112DVA,SCLU110GY

Type de produit : SP-188 Les piles et batteries au lithium ne sont pas soumises à l'ADR parce que le lithium

métal est inférieur à 2 grammes.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs Utilisation de la substance/mélange : Piles et accumulateurs électriques

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Do not open batteries

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nedis B.V.
De Tweeling 28
5215MC 's Hertogenbosch – The Netherlands
T +31 735991055
www.nedis.com

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 H302

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

# Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Danger symbols/labeling in case of damaged and or ruptured battery. Nocif en cas d'ingestion.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP)

Contient : dioxyde de manganèse; Lithium perchlorate; carbonate de propylène; lithium; 1,2-

Dimethoxyethane; mercure; cadmium (non pyrophorique); Lead

Mentions de danger (CLP) : H302 - Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

# 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Composant	
1,2-Dimethoxyethane (110-71-4)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
cadmium (non pyrophorique) (7440-43-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Lead (7439-92-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Composant	
1,2-Dimethoxyethane(110-71-4)	La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission
cadmium (non pyrophorique)(7440-43-9)	La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission
Lead(7439-92-1)	La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

# 3.1. Substances

Non applicable

# 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Fer	N° CAS: 7439-89-6 N° CE: 231-096-4	48	Non classé
dioxyde de manganèse	N° CAS: 1313-13-9 N° CE: 215-202-6 N° Index: 025-001-00-3	34,8	Acute Tox. 4 (par inhalation), H332 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302
Lithium perchlorate	N° CAS: 7791-03-9 N° CE: 232-237-2	3,99	Ox. Liq. 1, H271 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Corr. 1, H314
POLYPROPYLENE	N° CAS: 9003-07-0	3,43	Non classé
carbonate de propylène	N° CAS: 108-32-7 N° CE: 203-572-1 N° Index: 607-194-00-1	3	Eye Irrit. 2, H319

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
lithium	N° CAS: 7439-93-2 N° CE: 231-102-5 N° Index: 003-001-00-4	1,9	Water-react. 1, H260 Skin Corr. 1B, H314
Graphite	N° CAS: 7782-42-5	1,7	Non classé
Polytetrafluoroethylene	N° CAS: 9002-84-0 N° CE: 618-337-2	1,7	Non classé
1,2-Dimethoxyethane substance de la liste candidate REACH (1,2- diméthoxyéthane; éther diméthylique d'éthylène glycol (EGDME))	N° CAS: 110-71-4 N° CE: 203-794-9 N° Index: 603-031-00-3	1,48	Flam. Liq. 2, H225 Repr. 1B, H360FD Acute Tox. 4 (par inhalation), H332
cadmium (non pyrophorique) substance de la liste candidate REACH (Cadmium)	N° CAS: 7440-43-9 N° CE: 231-152-8 N° Index: 048-002-00-0	< 0,001	Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 Muta. 2, H341 Carc. 1B, H350 Repr. 2, H361fd STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Lead substance de la liste candidate REACH (Plomb)	N° CAS: 7439-92-1 N° CE: 231-100-4 N° Index: 082-013-00-1	< 0,001	Repr. 1A, H360FD Lact., H362
mercure	N° CAS: 7439-97-6 N° CE: 231-106-7 N° Index: 080-001-00-0	< 0,0001	Repr. 1B, H360D Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Limites de concentration spécifiques:				
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques (%)		
Lead	N° CAS: 7439-92-1 N° CE: 231-100-4 N° Index: 082-013-00-1	(0,03 ≤ C ≤ 100) Repr. 1A, H360D		

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Mousse

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection

respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection

individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Protéger de l'humidité. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Température de stockage : ≤ 70 °C

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

# 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

# Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 8.2.2.2. Protection de la peau

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

# Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

: Solide État physique : Pas disponible Couleur Odeur : Pas disponible Seuil olfactif : Pas disponible : Pas disponible Point de fusion Point de congélation : Non applicable Point d'ébullition : Pas disponible Inflammabilité : Pas disponible Limite inférieure d'explosion : Non applicable Limite supérieure d'explosion : Non applicable : Non applicable Point d'éclair Température d'auto-inflammation : Non applicable Température de décomposition : Pas disponible : Pas disponible pH solution : Pas disponible Viscosité, cinématique : Non applicable Solubilité : Pas disponible Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible : Pas disponible Pression de vapeur Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible Masse volumique : Pas disponible : Pas disponible Densité relative

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Densité relative de vapeur à 20°C : Non applicable Taille d'une particule : Pas disponible

# 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

# 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

# 10.4. Conditions à éviter

Eau, humidité. Eviter le contact avec les surfaces chaudes.

# 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

NEDIS SCALE Li-Mn Button Cell CR2032		
ETA CLP (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel	
Lead (7439-92-1)		
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method)	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)	
CL50 Inhalation - Rat	> 5,05 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)	
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Non classé	

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(STOT) (exposition unique)

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

: Non classé

(STOT) (exposition répétée)

o ro ry (oxposition repetee)		
mercure (7439-97-6)		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
cadmium (non pyrophorique) (7440-43-9)		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
Danger par aspiration :	Non classé	
NEDIS SCALE Li-Mn Button Cell CR2032		

NEDIS SCALE LI-IVIII BULLOTI CEII CR2032
Viscosité cinématique

Viscosité, cinématique Non applicable

# 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité

Ecologie - général

: Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

: Non classé

(aiguë) Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

(chronique)

Non rapidement dégradable

: Non classé

Lead (7439-92-1)		
CL50 - Poisson [1]	1170 μg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)	
CL50 - Poisson [2]	107 μg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)	

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
1,2-Dimethoxyethane (110-71-4)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
cadmium (non pyrophorique) (7440-43-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Composant	
,	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID		
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification						
UN 3091	UN 3091	UN 3091	UN 3091	UN 3091		
14.2. Désignation officie	elle de transport de l'ONU					
PILES AU LITHIUM MÉTAL CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT / PILES AU LITHIUM MÉTAL EMBALLÉES AVEC UN ÉQUIPEMENT	PILES AU LITHIUM MÉTAL CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT	Lithium metal batteries contained in equipment	PILES AU LITHIUM MÉTAL CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT	PILES AU LITHIUM MÉTAL CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT		
Description document de t	ransport					
UN 3091 PILES AU LITHIUM MÉTAL CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT / PILES AU LITHIUM MÉTAL EMBALLÉES AVEC UN ÉQUIPEMENT, 9A, (E)	UN 3091 PILES AU LITHIUM MÉTAL CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT, 9	UN 3091 Lithium metal batteries contained in equipment, 9A	UN 3091 PILES AU LITHIUM MÉTAL CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT, 9A	UN 3091 PILES AU LITHIUM MÉTAL CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT, 9A		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport						
9A	9	9A	9A	9A		
	9					
14.4. Groupe d'emballaç	ge .					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID	
14.5. Dangers pour l'environnement					
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	
Pas d'informations supplémentaires disponibles					

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M4

Dispositions spéciales (ADR) : 188, 230, 310, 360, 376, 377, 387, 670

Quantités limitées (ADR) : 0 Quantités exceptées (ADR) : E0

Instructions d'emballage (ADR) : P903, P908, P909, P910, P911, LP903, LP904, LP905, LP906

: 2 Catégorie de transport (ADR) : E Code de restriction en tunnels (ADR) Code EAC : 4W

**Transport maritime** 

: 188, 230, 310, 360, 376, 377, 384, 387 Dispositions spéciales (IMDG)

: 0 Quantités limitées (IMDG) : E0 Quantités exceptées (IMDG)

: P903, P908, P909, P910, P911, LP903, LP904, LP905, LP906 Instructions d'emballage (IMDG)

: F-A N° FS (Feu) : S-I N° FS (Déversement) Catégorie de chargement (IMDG) : A Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW19

Propriétés et observations (IMDG) Electrical batteries containing lithium encased in a rigid metallic body. Lithium batteries may

> also be shipped in, or packed with, equipment. Electrical lithium batteries may cause fire due to an explosive rupture of the body caused by improper construction or reaction with

contaminants.

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo : E0

(IATA)

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Forbidden Quantité nette max. pour quantité limitée avion : Forbidden

passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers et cargo : 970

(IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo : 5kg

(IATA)

Instructions d'emballage avion cargo seulement

(IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 35kg

Dispositions spéciales (IATA) : A48, A88, A99, A154, A164, A181, A185, A206, A213, A220

: 970

Code ERG (IATA) : 12FZ

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : M4

Dispositions spéciales (ADN) : 188, 230, 360, 376, 377, 387, 670

Quantités limitées (ADN) : 0 Quantités exceptées (ADN) : E0 : PP Equipement exigé (ADN) : 0 Nombre de cônes/feux bleus (ADN)

Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : M4

Dispositions spéciales (RID) 188, 230, 310, 360, \_376, 377, 387, 670

Quantités limitées (RID) : 0

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Quantités exceptées (RID) : E0

Instructions d'emballage (RID) : P903, 908, 909, P910, P911, LP903, LP904, LP905, LP906

Catégorie de transport (RID) : 2
Colis express (RID) : CE2
Numéro d'identification du danger (RID) : 90

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

# Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Non applicable.

# Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non applicable.

#### Liste candidate REACH (SVHC)

Contient une ou plusieurs substances listées dans la liste des substances candidates de REACH à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 %: 1,2-diméthoxyéthane; éther diméthylique d'éthylène glycol (EGDME) (EC 203-794-9, CAS 110-71-4), Cadmium (EC 231-152-8, CAS 7440-43-9), Plomb (EC 231-100-4, CAS 7439-92-1)

#### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Contient une ou plusieurs substances listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux) : Mercure (7439-97-6), cadmium (non pyrophorique) (7440-43-9)

# Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

# Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

#### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

# Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### 15.1.2. Directives nationales

#### France

Maladies professionnelles		
Code	Description	
RG 1	Affections dues au plomb et à ses composés	
RG 2	Maladies professionnelles causées par le mercure et ses composés	
RG 25	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.	
RG 39	Maladies professionnelles engendrées par le bioxyde de manganèse	
RG 61	Maladies professionnelles provoquées par le cadmium et ses composés	
RG 61 BIS	Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières ou fumées renfermant du cadmium	
RG 66	Rhinites et asthmes professionnels	

#### **Allemagne**

Restrictions professionnelles

: Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives

(MuSchG).

Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG).

Classe de danger pour l'eau (WGK) Classe de stockage (LGK, TRGS 510) Tableau de stockage commun

: WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).

: LGK 13 - Solides ininflammables.

LGK 1	LGK 2A	LGK 2B	LGK 3	LGK 4.1A
LGK 4.1B	LGK 4.2	LGK 4.3	LGK 5.1A	LGK 5.1B
LGK 5.1C	LGK 5.2	LGK 6.1A	LGK 6.1B	LGK 6.1C
LGK 6.1D	LGK 6.2	LGK 7	LGK 8A	LGK 8B
LGK 10	LGK 11	LGK 12	LGK 13	LGK 10-13

Stockage commun non autorisé pour

Stockage commun avec restrictions autorisé pour

Stockage commun autorisé pour

: LGK 1, LGK 6.2, LGK 7.

: LGK 4.1A, LGK 5.1C.

: LGK 2A, LGK 2B, LGK 3, LGK 4.1B, LGK 4.2, LGK 4.3, LGK 5.1A, LGK 5.1B, LGK 5.2, LGK 6.1A, LGK 6.1B, LGK 6.1C, LGK 6.1D, LGK 8A, LGK 8B, LGK 10, LGK 11, LGK 12,

LGK 13. LGK 10-13.

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

: Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

# Pays-Bas

Catégorie ABM

: Z(1) - substances non biodégradables aux propriétés dangereuses pour l'homme et

l'environnement (carcinogénicité/mutagénicité/reprotoxicité/potentiel de

bioaccumulation/toxicité ou persistance

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

SZW-lijst van mutagene stoffen

SZW-lijst van reprotoxische stoffen - Borstvoeding

SZW-lijst van reprotoxische stoffen -

Vruchtbaarheid

SZW-lijst van reprotoxische stoffen - Ontwikkeling

: Lithium perchlorate,cadmium (non pyrophorique) sont listés

: Lithium perchlorate est listé

: cadmium (non pyrophorique),Lead sont listés

: 1,2-Dimethoxyethane,cadmium (non pyrophorique),Lead sont listés

: 1,2-Dimethoxyethane,mercure,cadmium (non pyrophorique),Lead sont listés

Classe de stockage (LK) : LK 11/13 - Solides

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

29.06.2021 (Date de révision) FR (français) 11/14

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Abréviations et acrony	Abréviations et acronymes:				
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures				
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route				
ETA	Estimation de la toxicité aiguë				
FBC	Facteur de bioconcentration				
VLB	Valeur limite biologique				
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)				
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)				
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum				
DNEL	Dose dérivée sans effet				
N° CE	Numéro de la Communauté européenne				
CE50	Concentration médiane effective				
EN	Norme européenne				
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer				
IATA	Association internationale du transport aérien				
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses				
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)				
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)				
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé				
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé				
NOAEL	Dose sans effet nocif observé				
NOEC	Concentration sans effet observé				
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques				
VLE	Limite d'exposition professionnelle				
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique				
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet				
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer				
FDS	Fiche de Données de Sécurité				
STP	Station d'épuration				
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)				
TLM	Tolérance limite médiane				
COV	Composés organiques volatiles				
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service				
N.S.A.	Non spécifié ailleurs				
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable				
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien				

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Acute Tox. 2 (par inhalation)	Taxisité sinuit (non lub plation), autémais 0
	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Carc. 1B	Cancérogénicité, catégorie 1B
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
H225 I	Liquide et vapeurs très inflammables.
H260 [	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
H271 I	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314 I	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319 I	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 I	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H341 S	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H360D I	Peut nuire au fœtus.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H361fd \$	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Lact.	Toxicité pour la reproduction, Catégorie supplémentaire, effets sur ou via l'allaitement
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2
Ox. Liq. 1	Liquides comburants, catégorie 1
Repr. 1A	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1A
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Corr. 1	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 1
Water-react. 1	Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.